

Contrat opérationnel de Mobilité

PAYS DE FORCALQUIER MONTAGNE DE LURE
HAUTE-PROVENCE PAYS DE BANON
DURANCE-VERDON-LUBERON AGGLOMÉRATION
TERRITOIRES SUD-LUBERON



Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin E concrétise une ambition partagée :
construire une mobilité du quotidien plus simple, plus durable et plus solidaire.
Fruit d'une coopération étroite entre la Région et les acteurs de la mobilité du territoire, il trace une feuille de route commune pour des déplacements plus efficaces, connectés et respectueux de l'environnement.

Les signataires :



Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, modernise la politique des mobilités en France. Elle encourage une mobilité plus durable, partagée et connectée, et confie à la Région le rôle de chef de file pour coordonner l'action commune de tous les acteurs locaux : collectivités, intercommunalités et opérateurs.

Répondre aux défis de la transition écologique

Adopté en 2019, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe des objectifs ambitieux :

- réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 50 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

Pour y parvenir, la Région agit autour de 4 orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme **ACoRS** :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements

Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Une démarche collective et concertée

Le COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région, SNCF Gares et Connexions et les collectivités. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction du COM s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur 3 instances complémentaires :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui ont validé les orientations et les propositions stratégiques ;
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui ont réuni les techniciens des intercommunalités et partenaires pour affiner les propositions ;
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il repose sur 3 principes :

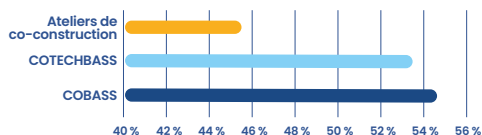
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature,
- d'un suivi régulier pour ajuster si nécessaire les actions du territoire.

Une forte implication des acteurs dans la démarche d'élaboration du COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un **tronc commun** présentant la stratégie régionale et le contexte réglementaire,
- un **socle territorialisé** décrivant la situation actuelle du bassin,
- des **objectifs** fixés collectivement,
- des **engagements concrets** pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



6 objectifs généraux



19 objectifs territorialisés



72 engagements, dont :

- 18 engagements de bassin, dont 6 pilotés ou co-pilotés par la Région
- 54 engagements individuels, dont 30 pilotés ou co-pilotés par la Région

Le bassin de mobilité E : un territoire étendu, entre rail, mobilités douces et initiatives locales

Le bassin de mobilité E s'étend sur 3 départements et se distingue par une offre ferroviaire structurante. Il est traversé par une ligne voyageurs majeure : la ligne TER Marseille-Briançon.

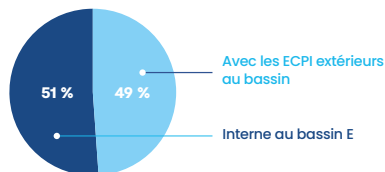
Le bassin compte 4 pôles d'échanges multimodaux situés à Manosque, La Brillanne, Cadenet et Grambois. Plusieurs autres projets tel que le pôle d'échanges de Mirabeau, sont en cours d'études ou de réalisation afin de mailler le territoire..

L'offre de transport repose sur le réseau régional ZOU! et sur le réseau de la Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon, complétés par des navettes locales assurant une desserte fine du territoire.

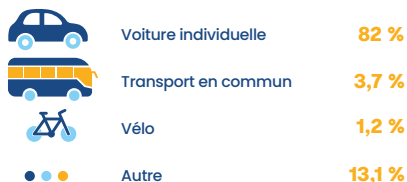
Le covoiturage y est encouragé grâce à des services proposés par l'opérateur Karos, ainsi qu'à des aires dédiées implantées notamment à Manosque.

Le bassin est également traversé par l'itinéraire cyclable V862 (La Durance à vélo), et dispose d'une voie douce entre Mane et Forcalquier. Des actions locales, telles que des aides à l'achat de vélos à assistance électrique, des animations cyclables ou des programmes de sensibilisation en milieu scolaire, contribuent à renforcer la pratique du vélo au quotidien comme pour les loisirs.

Part des déplacements



Part modale dans les déplacements domicile-travail



Des objectifs partagés du niveau régional au niveau local

Le COM traduit les grandes orientations des acteurs de la mobilité en actions concrètes adaptées au bassin.

La Région et les acteurs locaux ont défini un cadre stratégique commun, décliné selon les besoins et spécificités du territoire.

Cette articulation garantit une mobilité cohérente, efficace et ancrée dans le quotidien.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Objectif général : favoriser des connexions fluides entre les différents modes de transport pour simplifier les déplacements du quotidien.

À l'échelle du bassin :

- Renforcer l'accessibilité cyclable aux PEM grâce à des aménagements dédiés (voies, signalétique, équipements et services vélo).
- Définir les besoins en stationnement dans les PEM, avec une information en temps réel sur la disponibilité des places.
- Optimiser l'usage des espaces (locaux, stationnement, voiries).
- Simplifier et fluidifier le parcours des usagers vers et au sein des pôles d'échanges.



Rendre l'offre de transport plus claire et accessible

Objectif général : rendre les services de mobilité plus simples à comprendre et à utiliser pour tous les usagers.

À l'échelle du bassin :

- Mieux coordonner l'information voyageurs et en faciliter l'accès.
- Améliorer la visibilité des aires d'intermodalité et des services associés.
- Harmoniser la tarification entre les différents réseaux.
- Réfléchir à une répartition équilibrée des points de vente billettiques sur le territoire



Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transport collectif

Objectif général : construire une offre de transport cohérente et continue entre les réseaux régionaux, locaux et touristiques.

À l'échelle du bassin :

- Garantir la compatibilité technique entre les systèmes de tarification et de billettique.
- Mieux synchroniser les horaires entre les services régionaux et locaux.





Poursuivre le développement du covoiturage

Objectif général : encourager les mobilités partagées pour réduire la dépendance à la voiture individuelle.

À l'échelle du bassin :

- Faire converger les outils utilisés par les différents acteurs pour gommer les frontières entre territoires.
- Encourager le covoiturage dans les zones d'activités économiques.
- Mieux connaître les besoins de déplacement et les flux quotidiens pour adapter l'offre.



Encourager la pratique du vélo au quotidien

Objectif général : promouvoir le vélo comme un mode de déplacement accessible, sûr et structurant pour le territoire.

À l'échelle du bassin :

- Structurer un réseau cyclable continu et connecté aux grands itinéraires (EuroVélo 8, Durance à vélo, V68).
- Faire du vélo un marqueur fort de l'identité du territoire.
- Rendre les aménagements et services vélo plus lisibles et accessibles, pour les habitants comme pour les touristes.
- Développer le stationnement vélo, du simple arceau aux abris sécurisés.



Poursuivre la décarbonation des mobilités

Objectif général : réduire l'empreinte carbone des déplacements en soutenant l'innovation et la transition énergétique.

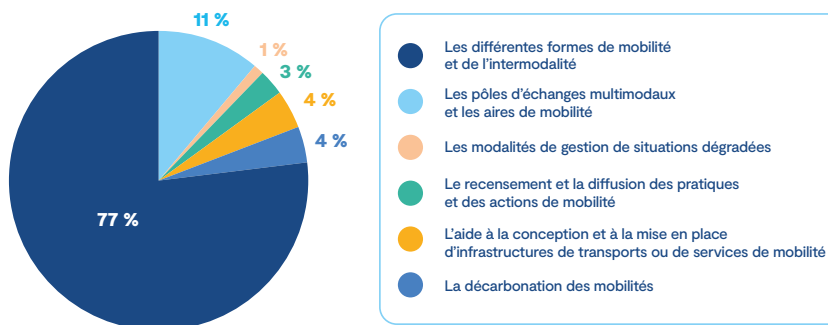
À l'échelle du bassin :

- Promouvoir les services mobiles pour réduire les déplacements contraints.
- Étudier la transition énergétique des flottes de transport collectif et encourager l'expérimentation de solutions décarbonées.



I Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit aux côtés des territoires pour développer des mobilités plus simples, plus durables et plus solidaires. Ses engagements dans le bassin de mobilité E s'articulent autour de plusieurs priorités concrètes.

Nombre d'engagements par objectif territorialisé



	Identifier les liaisons prioritaires de proximité permettant la connexion/l'intermodalité sur l'axe régionale (vers La Brillanne et Manosque)	REGION
	Régulariser la desserte interne de DLVA par la région	REGION, CADLVA
	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo	CADLVA, CCPFML, COTELUB
	Développement de pôles de mobilité	DPT 04
	Pôle d'Echanges Multimodal de Manosque	CADLVA, SNCF GARES & CONNEXIONS
	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	REGION
	Projet de pôle d'échange multimodal de Mirabeau et réflexion autour de la réouverture de la halte ferroviaire	COTELUB
	Amélioration de la remontée d'information (itinéraires, services, stationnement) sur le vélo du quotidien	REGION
	Mettre en œuvre un partage, une mutualisation et une harmonisation des données SIG afin d'améliorer la cartographie des itinéraires et des aménagements cyclables	DPT 84
	Information aux collectivités sur les actions menées par les associations	VLP
	Manifestation d'envergure autour du vélo	CCPFML, DPT 04
	Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires	DPT 04
	Mise en place d'itinéraires de vélo du quotidien	DPT 04
	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public	REGION
	Structurer la communication sur l'offre de services	DPT 04
	Répertoire des points de vente existants	CADLVA, CCPFML
	Étudier l'intérêt du développement d'un système d'autopartage sur le bassin	REGION
	Groupement de commande	CADLVA, COTELUB

Ces engagements de bassin sont complétés de **54 engagements individuels** des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur agit aux côtés des territoires pour développer des mobilités plus simples, plus durables et plus solidaires. Ses engagements dans le bassin de mobilité E s'articulent autour de plusieurs priorités concrètes.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région accompagne les acteurs du bassin E dans le financement des aménagements cyclables destinés aux trajets du quotidien et à la continuité des véloroutes régionales.

En partenariat avec SNCF Gares & Connexions, elle déploie des stationnements vélos sécurisés en gare.

La mise à jour de la base de données vélo régionale sur OpenStreetMap (OSM) et la création de relais Information Services (RIS) renforceront la lisibilité de l'offre et la planification des équipements.

Ces actions visent à faciliter les déplacements, encourager la pratique du vélo et améliorer l'information des usagers.



Améliorer les conditions de l'intermodalité et la lisibilité de l'offre de transport

La Région agit pour rendre les trajets plus simples et mieux coordonnés à travers plusieurs leviers :

- optimisation des lignes ferroviaires et routières, notamment les dessertes Marseille–Aix–les Alpes, en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques 2030 ;
- étude d'amélioration de la complémentarité cars-trains afin de fluidifier les correspondances ;
- travail conjoint avec SNCF Voyageurs pour une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire ;
- coordination et diffusion de l'offre ferroviaire régionale et nationale auprès des usagers.

La Région met également en place :

- un réseau de référents mobilité par secteur géographique,
- des comités de bassins et des partenaires pour assurer un pilotage concerté,

- un système de billettique interopérable à l'échelle régionale (information, tarification, distribution unifiées).

La mutualisation des données entre la Région et les territoires permettra une information harmonisée et un parcours voyageur plus fluide.

Par ailleurs, la Charte d'accessibilité du réseau ZOU! sera animée à l'échelle régionale pour garantir l'accès à tous les publics.

Enfin, la Région suivra avec les départements concernés le Plan d'Actions pour la Mobilité Solidaire (PAMS) et accompagnera les EPCI AOM dans la rédaction de leurs Plans de Mobilité (PDM/PDMS).

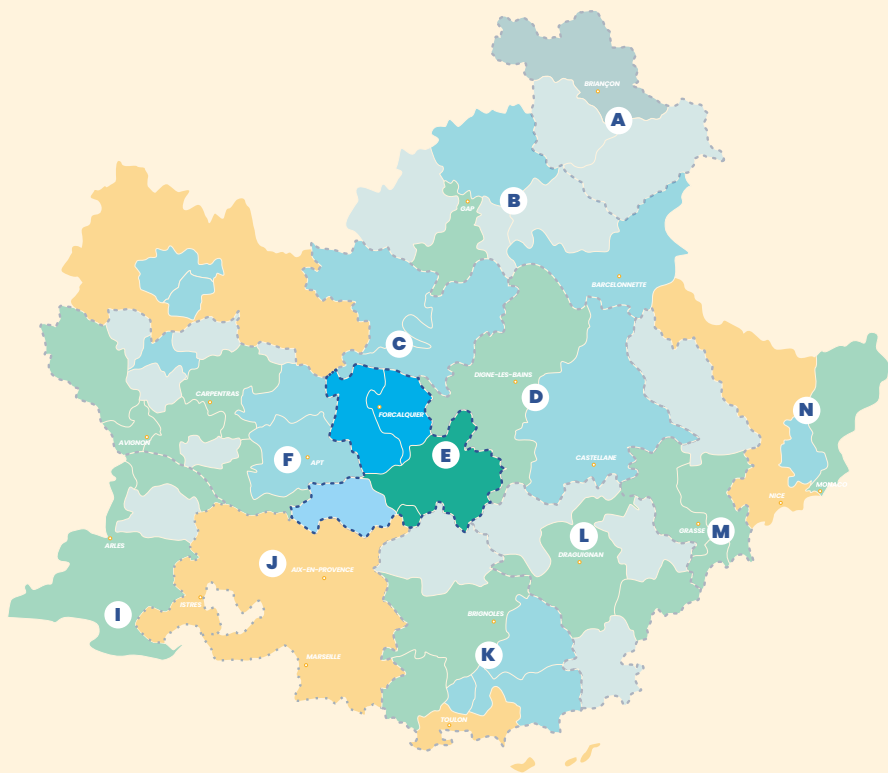


Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

La Région soutient le déploiement d'aires de covoiturage multimodales, facilitant les connexions avec les autres modes de transport.

Elle accompagne également la mise en place d'une solution régionale de covoiturage, pour encourager la mobilité partagée sur l'ensemble du territoire.





Bassins de mobilité | Octobre 2025



Périmètre de bassin de mobilité



Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité



Communauté d'agglomération



Métropole

Prise de compétence des communautés de communes



AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport



La Région est AOM par substitution



AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

— Limite de région

○ Chef-lieu département ou d'arrondissement

**Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur**

zou.mareregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / lom@mareregionsud.fr